

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . .	30
Faits divers, — . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR 4 Septembre 1884.

## L'ORGIE BUDGÉTAIRE

Quand un pays est en pleine prospérité, quand les commerçants ont peine à répondre aux commandes, quand les mines travaillent jour et nuit, quand les salaires des ouvriers augmentent, le gouvernement peut sans crainte multiplier les dépenses. Les impôts rentrent sans difficultés, et il se produit d'énormes plus-values pour combler les déficits.

Mais lorsque les mines chôment les trois quarts du temps, lorsque les commerçants gagnent à peine de quoi couvrir leurs frais généraux et sont obligés d'entamer leur réserve pour faire honneur à leurs affaires, lorsque les salaires s'abaissent, et lorsque le nombre des ouvriers sans travail et des commis sans emploi augmente chaque jour, lorsque enfin la prospérité s'est changée en misère, alors le gouvernement devrait faire toutes les économies possibles.

Car non seulement les impôts rentrent mal, mais leur rendement diminue à vue d'œil et le déficit tend à devenir irrémédiable. Il y a cinq ou six ans, c'est-à-dire à la veille de l'avènement du citoyen Grévy, la France était encore dans la période prospère mais descendante.

Le triomphe des républicains fut une véritable orgie budgétaire qui augmenta de violence chaque année en raison directe de la diminution des ressources nationales. Création de sinécures, subventions électorales, expéditions aventureuses, rien n'y a manqué.

On avoue aujourd'hui que le déficit de la présente année dépassera 200 millions, qu'il ne sera pas possible de diminuer les charges écrasantes qui pèsent sur le contribuable, que la République enfin a été, depuis cinq ans, le plus coûteux de tous les régimes politiques.

Et vous vous imaginez que les opportunistes songent à modérer leurs dépenses et qu'ils vont mettre de l'eau dans leur vin. Ces anciens bohèmes sans linge agiront avec une désinvolture de fils de famille détraqués.

Sacrifier des sinécures, c'est impraticable; diminuer des dépenses l'année où vont se faire les élections générales, est-ce possible? On empruntera.

Et l'on empruntera à de gros intérêts, c'est-à-dire en donnant aux banquiers une prime scandaleuse.

Car l'on ne pourra pas emprunter autrement, sous peine de voir l'emprunt avorter pour une grande partie.

Le crédit national en effet a été tellement compromis par l'opportunisme que cette opération pourrait bien coûter 25 0/0 au Trésor.

Telles sont les suites de l'orgie budgétaire.

MM. les opportunistes et leurs petits montrent une voracité qui ne permettra pas à la France de continuer à les entretenir.

## LES DÉFENSES DE CANTON.

L'Agence Havas a communiqué d'intéressantes notes sur Canton, rapportées par M. Fillon, qui a suivi, en qualité de correspondant, les opérations militaires au Tonkin. Nous en détachons le passage suivant, relatif aux défenses de la ville :

« En sortant de Canton, on rencontre à un coude de la rivière, à environ une heure de la ville, deux petits forts armés chacun de six pièces. Ces batteries ne sont pas casematées, et comme le terrain est plat, je voyais distinctement, du pont de notre bateau, l'intérieur de ces ouvrages, dont l'aspect n'a rien de bien redoutable. Trois ou quatre soldats, en tunique rouge, étaient couchés sur les tables et regardaient paresseusement couler l'eau.

» Deux heures après environ, nous arrivions à Whampo, qui est, pour Canton, ce

que Kimpai et Mingan sont pour Fou-Tchéou.

» Quelques bâtiments militaires, des casernes, des entrepôts sont construits sur la rive droite, au confluent d'un second bras de la rivière, et sont protégés par des batteries situées en aval, le long du bras que nous suivions.

» Nous croisions deux petits navires tout blancs, qui paraissaient bien entretenus; c'étaient deux canonnières chinoises de la station de Canton.

» En face des défenses de Whampo, la rivière a une largeur de deux à trois cents mètres.

» Devant nous, un barrage d'une largeur de dix mètres, ne laissant passage qu'à un seul navire, coupe la rivière dans toute sa largeur.

» Au-delà de ce barrage on aperçoit une île très-étroite, mais très-longue, en face de laquelle aboutit, à droite, un troisième bras de la rivière qui enserme une grande partie de Whampo, et remonte ensuite directement à Canton. C'est le point le plus important des défenses, car c'est là que sont accumulés les ouvrages des Chinois.

» Sur l'une des rives, deux mamelons, élevés de 50 mètres environ, presque sur la même ligne que le barrage, se dressent, dominant deux batteries casematées, à mi-côte, qui étaient en construction au moment de mon passage.

» Leurs feux défendent non-seulement les approches du barrage à droite, si l'ennemi remonte par le côté droit de l'île, mais ils se croisent, en outre, pour la défense du bras de rivière dont je viens de parler, avec ceux d'une autre batterie élevée.

» La gauche du barrage est protégée par une petite colline, sur laquelle une autre batterie a été établie, enfilant aussi le côté gauche de l'île.

» Ces petites collines, sur lesquelles nous voyons des Chinois remuer la terre, sont dominées par une hauteur, située sur la rive droite.

» C'est l'ouvrage le plus avancé de nos adversaires, et aussi le plus important.

» Trois batteries casematées sont étagées sur ses flancs.

» Leurs feux couvraient la pointe de l'île dont il est question ci-dessus.

» Le terrain plus élevé sur la rive droite est sec, tandis que les rivières s'étendent au loin sur la rive gauche.

## Chronique générale.

Encore rien de nouveau en Chine.

Un mystère nécessaire plane sur les opérations futures de l'amiral Courbet. Il a quitté le mouillage de la petite île de Mat-Son, à l'embouchure du Min, où ses équipages ont pris un court repos, et s'est mis en route pour une destination inconnue que l'on suppose toutefois être la grande île d'Hainan ou Amoi.

Les intentions de la Chine ne se sont encore manifestées officiellement ni dans un sens ni dans l'autre, quoique le parti de la résistance paraisse dominer en ce moment. Une complication nouvelle et inattendue surgit, du reste, dans les affaires du Céleste-Empire. Le Japon, ce frère ennemi de la Chine, dont les sympathies pour l'Occident, et pour la France en particulier, ont toujours été manifestes, profite des embarras du cabinet de Pékin pour réclamer la souveraineté d'un groupe d'îles, depuis assez longtemps en litige entre les deux pays, et les droits accordés par la Chine aux États étrangers.

\*\*

Dans les cercles financiers on commence à agiter la question d'un grand emprunt qui servirait à liquider la situation. A la fin de 1884, le déficit ne sera pas loin de 200 millions, en y comprenant les crédits nouveaux que nécessiteront forcément les opérations contre la Chine et au Tonkin. Un emprunt seul peut nous sortir de là. Mais jusqu'à quelles limites peut-on bien augmenter la dette inscrite?

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# AMOUR ET PATRIE

### NOUVELLE MILITAIRE

Et maintenant les fiancés oublient le reste du monde pour se consacrer exclusivement au préparatif de leur mariage. Quelle charmante occupation ! Le jeune homme court le pays, visite ses parents, ses amis, fait part aux uns de son prochain bonheur, invite les autres à venir participer à la fête de ses noces; les garçons du village prennent part à sa joie, car il est franchement estimé; plusieurs lui promettent de danser avec la mariée, et le père Maly, vieux râcleur de violon, est déjà retenu pour la circonstance.

Laurette n'est pas moins affairée que son fiancé; la meilleure ouvrière de Sablet doit confectionner sa robe blanche; la coquette n'est peut-être pas étrangère à ce choix. Car la jeune fille veut être belle et elle le sera. Demain on lui apportera sa couronne de fleurs d'oranger, et je serai bien étonné si Laurette ne se la place pas immédiatement sur la tête et ne va pas consulter son miroir.

Le père Ladet est l'organisateur du festin. Comme les convives doivent se réunir dans sa

maison, il se hâte de la mettre en état. On le voit à l'aube, les manches retroussées, la truelle à la main, recrépir la façade, ajuster le seuil, poser un carreau, remplacer une tuile; guilleret et joyeux, fredonnant un vieil air, échangeant de bons mots avec les passants, rajeuni, rayonnant du bonheur de sa fille.

.....

— Puisque vous vous aimez, Charles et toi, disait-il à sa fille, tu n'as qu'à laisser faire ton mari; ça se passera très-bien. Seulement un conseil pour l'avenir: je ne veux pas aller mettre le nez dans vos petites affaires; mais si tu veux gouverner ton mari, obéis-lui toujours; et pas de bouderies, de colères, de coups de tête. Si Charles rentre tard le soir, s'il est de mauvaise humeur, embrasse-le une fois de plus: c'est par la douceur et les caresses que les femmes nous font faire tout ce qu'elles veulent.

De son côté, la veuve Vidal disait à Charles :

— Je ne serai pas une belle-mère jalouse et acariâtre; j'aimerai la femme comme toi-même; car je sais que ton cœur est assez large pour nous contenir l'une et l'autre. Tu vas être chef de famille: souviens-toi que le mari doit avoir l'autorité, puisqu'il est toujours responsable; mais n'oublie pas que tu dois te consacrer au bonheur de celle qui te promet son obéissance et son dévoue-

ment.

— Ma mère, répondit Charles, pourquoi parler d'obéissance, puisque Laurette et moi nous serons dévoués l'un à l'autre.

Tout est prêt maintenant, les deux familles attendent le moment prochain de s'unir: jour de bonheur, hâte-toi de briller !

II

Wissembourg ! Wissembourg ! ce nom, sinistre présage d'incroyables désastres, retentit tout à coup à Sablet comme un funèbre tocsin. Charles en fut consterné: en aurait dit que son cœur saignait par la blessure que la France venait de recevoir. Il appartenait à la forte race de ces hommes qui font de la patrie l'objet d'un culte ardent et profond; le patriotisme, cette vertu où découle le dévouement et l'héroïsme, était héréditaire dans sa famille. Son grand-père servit en 92 comme volontaire; son père avait été tué en Italie d'un coup de canon, et Charles conservait les pieuses et vaillantes traditions de ces braves que le devoir n'avait jamais vus hésiter. La veuve Vidal elle-même, par ses conseils et sa fermeté d'âme, entretenait son fils dans la pratique des viriles vertus.

Le père Ladet rassura Charles, qui était allé causer avec lui de l'inquiétante nouvelle.

— Bah ! disait-il, une de nos divisions est bat-

tue, qu'est-ce que cela prouve ? que l'on a été surpris, voilà tout, mais la revanche ne se fera pas attendre. D'après les détails que l'on donne, les Français se sont conduits en lions, et il a fallu des forces écrasantes pour venir à bout de les déloger. Sois tranquille, mon garçon, si les Prussiens ont passé le Rhin, ils n'iront pas loin !

Et l'on attendait avec impatience l'annonce d'une victoire. Mais deux noms terribles, Reichshoffen et Forbach, dissipèrent ces illusions de gloire et répandirent la terreur dans le pays. Il n'y avait plus à douter: un grand danger menaçait la patrie; la terre de France était foulée sous les pieds des envahisseurs.

A ces affreuses nouvelles, Charles est d'abord absorbé par la douleur. Il reste indécis, hésitant, le devoir et l'amour l'appellent tour à tour de leurs voix pressantes. Il voit d'un côté sa fiancée qui lui sourit, de l'autre la France qui pleure; enfin le devoir l'emporte, et après toute une nuit de lutte et d'angoisse, le jeune homme, pâle mais calme et décidé, va trouver sa mère.

— Ma mère, pardonnez-moi la peine que je vais vous causer, et veuillez me donner votre bénédiction; je pars demain.

— Tu pars ! que veux-tu dire ?

— La France étant envahie, mon devoir est d'aller combattre les envahisseurs, et vous approuvez mon dessein, n'est-ce pas, ma mère ?



Les généraux Schmitz, commandant le 9<sup>e</sup> corps, de Courcy, commandant le 40<sup>e</sup> corps, Delebecque, commandant le 5<sup>e</sup> corps, Thomassin, commandant le 4<sup>e</sup> corps, Comte, commandant la 4<sup>e</sup> division d'infanterie, Japy, commandant la 6<sup>e</sup> division, Bréart, commandant la 26<sup>e</sup> division, Galland, commandant la 35<sup>e</sup> division, se sont mis sous particulièrement à la disposition du gouvernement au cas où un nouveau commandant du corps expéditionnaire du Tonkin devrait être envoyé de France.

Le ministre de la marine, de qui dépend la décision, paraît disposé à confier à M. le vice-amiral Courbet le commandement en chef des forces de terre et de mer dans l'extrême Orient; M. le général Brière de l'Isle restant chargé de la conduite des opérations et de l'administration au Tonkin. Par suite de l'absence de M. le président du conseil, en ce moment dans les Vosges, une solution définitive ne pourra être prise que dans quelques jours.

#### UN GÉNÉRAL RÉPUBLICAIN.

Le *Journal officiel* a publié le rapport du colonel Dugenne sur le guet-apens de Bac-Lé. Or, le même jour et par le même courrier, le gouvernement avait reçu le rapport du général Millot sur la même affaire, et le gouvernement n'a pas cru devoir le publier. Il s'est borné à communiquer à l'Agence Havas une analyse en quelques lignes de ce document, et voici ce que nous trouvons dans cette analyse :

« Le général Millot fait observer que le colonel Dugenne a agi trop précipitamment; il avait l'ordre d'occuper pacifiquement Lang-Son; quand il s'est trouvé en présence des forces chinoises et qu'il lui a été notifié par le général chinois qu'il n'avait pas d'instructions pour rendre la place, il aurait dû, avant de marcher en avant, faire connaître la situation au général en chef, avec lequel il communiquait par le télégraphe optique. »

Lisez maintenant le rapport du colonel Dugenne. Il marchait vers Lang-Son qu'il avait été chargé par le général Millot d'occuper pacifiquement; tout à coup il est obligé de s'arrêter, il y a des troupes chinoises qui se montrent, des coups de fusils sont tirés sur nos soldats, puis on parlemente, et la journée se passe ainsi, le colonel Dugenne maintenant la position qu'il avait prise.

Après avoir rendu compte de ces premiers incidents, le colonel Dugenne, s'adressant au général Millot, auquel son rapport est adressé, s'exprime en ces termes :

« A neuf heures du soir, je vous rendis compte des événements de la journée par un télégramme que M. le lieutenant d'infanterie de marine Bailly, chef du service télégraphique, se mit en mesure de transmettre au poste de Cao-Son, au péril de sa vie, et je vous fis connaître que je me maintiendrais sur la position où j'étais établi en attendant vos ordres. »

— Mais, mon fils, le danger n'est sans doute pas si grand que tu te l'imagines; la peur exagère nos défaites, j'en suis sûr.

— Quand un de nos amis est en péril, nous devons le secourir avant qu'il meure; ceux qui aiment la France ne doivent pas attendre pour la défendre qu'elle soit blessée à mort.

— La France n'a-t-elle pas assez d'enfants sans me prendre mon fils unique ?

— Elle vous le rendra, ma mère. Si vous étiez malade, si je vous étais indispensable, je ne vous quitterais pas; mais la France est aussi ma mère, et c'est elle en ce moment qui a le plus besoin de moi.

— Ne pourrais-tu pas attendre encore ?

— Demandez-le à mon père, dont le souvenir est toujours vivant parmi nous: qu'ordonne-t-il ?

— Charles, Charles, mon pauvre enfant, sois béni, et que le ciel te protège ! Mais Laurette ?

— O ma mère, vous qui êtes la femme tendre et forte à la fois, aidez-moi à convaincre ma fiancée de la nécessité de mon sacrifice. J'ai besoin de courage pour me séparer de vous et de celle qui allait être ma femme. Je vous remercie de ne pas pleurer, bonne mère; mais Laurette voudra-t-elle comprendre le sentiment qui me fait agir ?

— Elle le comprendra si elle est digne de toi.

La mère et le fils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre; mais quand Charles fut sorti, la veuve Vidal

Nous comprenons, dit le Français, que le gouvernement n'ait pas voulu faire figurer dans le *Journal officiel* le rapport du général Millot à côté de la relation du colonel Dugenne. Il a voulu épargner au général la honte d'un démenti aussi accablant. Être le seul coupable et essayer, à l'aide d'une fausse accusation, de sacrifier un sous-officier qui a rempli tout son devoir, de tels procédés avaient été jusqu'à présent considérés comme indignes d'un soldat.

#### LA QUESTION MILLOT.

Il y a une question Millot.

Le général a-t-il demandé à être relevé de son commandement? A quelle date a-t-il fait sa demande? Pour quel motif? Est-il vrai ou supposé? Sa demande est-elle libre ou forcée? Voilà beaucoup de questions.

La République française affirme que le général est « malade, sérieusement malade, trop consciencieux pour garder le commandement du corps expéditionnaire dans de pareilles conditions. » Mais elle reconnaît qu'il n'a « pas fait preuve des qualités que M. le ministre de la guerre avait autrefois reconnues en lui » et que « les capacités militaires du général Millot sont discutables. »

De son côté, le *Télégraphe* rapporte que le général avait demandé des renforts, qui ne lui ont pas été envoyés; au contraire, il lui a été ordonné d'envoyer 4,000 hommes à l'amiral Courbet. C'est alors que se voyant impuissant à faire prévaloir son opinion près du gouvernement, ne voulant pas compromettre le salut des troupes dont il a la responsabilité, le général Millot aurait demandé à rentrer en France sous le prétexte du mauvais état de sa santé.

#### L'AMIRAL COURBET.

L'amiral Courbet est sorti de l'École polytechnique, qui, par tradition, fournit chaque année quelques officiers à la marine militaire. A vingt-deux ans, il était aspirant de 4<sup>e</sup> classe; à vingt-neuf ans, lieutenant de vaisseau, et un peu plus tard capitaine de frégate. En 1873, il est capitaine de vaisseau et contre-amiral en 1880, à l'âge de cinquante-trois ans.

Comme capitaine de frégate, il a rempli les fonctions importantes de chef de l'état-major de la division cuirassée du Nord, et commandé la division navale des Antilles; comme capitaine de vaisseau, dès sa promotion, il commande un cuirassé; par deux fois il remplit les fonctions de chef d'état-major de l'escadre d'évolution, puis il est appelé au poste de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. En 1883, il commandait à Cherbourg la division dite d'essai, formée des types nouveaux dont il devait diriger les expériences. Les événements du Tonkin surgissent: il reçoit l'ordre de se rendre en Indo-Chine et de prendre le commandement des forces navales réunies sur les côtes d'Annam. On sait le reste; sa brillante conduite à Son-Tay et sa nomination de vice-amiral.

L'amiral Courbet est un homme de haute

pleura longuement en maudissant la guerre.

Dans l'après-midi du même jour, Charles et Laurette sont assis sous un olivier au bord du Trignon, torrent tortueux et profond qui roule vers l'Ouvèze les cailloux de la montagne. C'est sous cet arbre, au feuillage toujours vert, que les deux fiancés se sont parlés d'amour pour la première fois: c'est là que Charles fait ses adieux à Laurette. La tristesse est dans leur cœur, et tout ce qui les entoure semble exprimer le même sentiment. Pour eux le Trignon gémit en coulant à leurs pieds; le mistral soupire en passant dans les arbres; le joyeux chant de la fauvette n'est plus qu'une longue plainte; le cri de la cigale même se change en une monotone lamentation.

Par ses caresses, par ses paroles affectueuses, le jeune homme s'efforce de consoler sa fiancée; mais Laurette ne peut se résoudre à voir fuir le bonheur, lorsqu'elle croyait n'avoir plus qu'à étendre la main pour le saisir; elle était si peu préparée à cette séparation imprévue, que tout son être en frémit, et c'est en sanglotant qu'elle tâche d'ébranler la résolution de Charles.

— Si tu m'aimes, lui répète-t-elle, tu ne partiras pas.

— Laurette, aurais-je trop présumé de ton cœur, et l'accomplissement d'un devoir sacré pourrait-il m'aliéner ton amour? Oui, je t'aime et n'aimerai nulle autre femme, je te le jure; mais cette affec-

taille, maigre, portant avec aisance le costume des officiers de marine. Travailleur infatigable, il voit et fait tout par lui-même; avec cela, un savant versé dans toutes les sciences qui trouvent leur application dans l'art naval. C'est un chef froid, méthodique, donnant ses ordres avec netteté et sachant apprécier la valeur des hommes qui lui sont subordonnés. Les officiers et les équipages ont en lui la plus entière confiance; malgré sa froideur, il sait les enthousiasmer. Très-exigeant dans le service, il est juste toujours; une marque de satisfaction de sa part est estimée comme une véritable faveur.

#### EN ALSACE-LORRAINE

La *Gazette d'Alsace-Lorraine* nous apporte un important rescrit adressé, à la date du 28 août dernier, au secrétaire d'État, par S. Exc. le statthalter.

Dans cet étonnant document, le statthalter se plaint de ce que le nombre des Alsaciens-Lorrains, dont l'option est valable, « s'augmente continuellement. » L'aveu est bon à relever, car il constate chez nos anciens compatriotes un remarquable attachement pour leur ancienne patrie, dont ils revendiquent le nom, malgré les pénalités que l'administration allemande leur impose.

Le lieutenant impérial « consent à ce que les Français de naissance et les Alsaciens-Lorrains, qui ont valablement opté après l'annexion, continuent à demeurer dans le pays; » mais à l'avenir ceux de leurs enfants qui atteindront l'âge de dix-sept ans devront accepter la nationalité allemande ou seront expulsés, avec faculté toutefois de pouvoir venir en visite chez leurs parents pendant quinze jours ou trois semaines tous les ans.

C'est l'expulsion méthodique. On voit que l'apaisement est loin de se faire.

De semblables vexations ne peuvent avoir que des effets contraires à ceux que le général Manteuffel en attend: il fait en ce moment les affaires de la France.

#### JOYEusetés RÉPUBLICAINES.

Il y a environ un mois, M. Desvoisins, sous-préfet de Château-Chinon; M. de Refuge, receveur des finances, et M. Paris, receveur des domaines en cette même ville, passaient, pendant une promenade, auprès d'une chapelle privée appartenant à M. Pougault, propriétaire au Mont-Beuvray. Une idée baroque traversa l'esprit de ces trois fonctionnaires. Ils étaient partis pour tirer au pistolet. La chapelle était là: ils tirèrent sur la chapelle. La porte leur servit de cible et fut bientôt criblée de balles. L'affaire fit un tel scandale que le ministère public s'émut; le sous-préfet Desvoisins, le marquis de Refuge et M. Paris furent cités en simple police, devant le juge de paix de Saint-Léger-sous-Beuvray, pour dommages à la propriété d'autrui.

Leur attitude à l'audience n'a pas été brillante et leur avocat s'est borné à plaider les circonstances atténuantes. Seul, le sous-préfet a essayé quelques plaisanteries au

tion ne peut-elle se concilier avec le culte que je dois à la France ?

— Mais puisqu'aucune loi ne t'oblige à partir! puisque tu es dispensé du service !

— Écoute, mon amie; ne défendre son pays que pour obéir à la loi, ce n'est pas faire tout son devoir, c'est par respect pour moi-même que je pars; c'est pour ne pas murmurer contre ma conscience, c'est pour être plus digne de toi. Lorsqu'un homme se noie sous mes yeux, la loi ne m'oblige pas à lui porter secours, et cependant je dois essayer de le sauver. Lorsque le pays est envahi, le devoir d'un bon Français est de le défendre comme le fils défend sa mère.

— Si tout le monde faisait comme toi, à la bonne heure; mais combien en vois-tu s'exposer volontairement au danger? Aimer la France, c'est très-bien; songes-tu seulement que ton départ me désespère et ne crains-tu pas d'affliger la mère, que tu laisses seule et déjà âgée ?

— Tu parles de ma mère: c'est en son nom que je te demande d'être forte; loin de chercher à me retenir, elle est fière de me voir partir, et si elle pleure, ce n'est pas en ma présence, car elle ne veut pas amoindrir mon courage. Laurette, fais comme elle, afin que je parte plein de confiance, assuré de votre tendresse, heureux de votre souvenir...

Quand les deux amants revinrent au village,

gros sel, regrettant par exemple d'avoir, par manière de pénitence, jeté quelques pièces blanches dans le tronc de la chapelle, et se posant en fonctionnaire persécuté par les ennemis de la République. M. Desvoisins a terminé en reconnaissant qu'il avait commis une gaminerie. Cette gaminerie a valu à chacun de ces deux complices et à lui un franc d'amende et un franc de dommages-intérêts.

« Allons, comme le dit fort bien l'Ami, en République, les fonctionnaires se procurent des distractions à bon marché. Il est seulement fâcheux que le propriétaire de la chapelle ne se soit pas trouvé là à quelques coups de fusils chargés à sel sur les derrières de la petite troupe. »

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### École de Cavalerie de Saumur.

### CLASSEMENT DE SORTIE

Du 31 août 1884.

#### LIEUTENANTS DE CAVALERIE.

MM.

1. Rœderer, du 24<sup>e</sup> dragons.
2. Perrot, du 6<sup>e</sup> dragons.
3. André Joubert, du 40<sup>e</sup> hussards.
4. Gouzil, du 5<sup>e</sup> chasseurs.
5. De Mitry, du 2<sup>e</sup> chasseurs.
6. Bourderiat, du 24<sup>e</sup> dragons.
7. Bessel, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
8. De Mareuil, du 7<sup>e</sup> cuirassiers.
9. De Girardin, du 8<sup>e</sup> dragons.
10. De Brabois, du 6<sup>e</sup> cuirassiers.
11. Tercinier, du 11<sup>e</sup> cuirassiers.
12. De Cornulier-Lucinière, du 3<sup>e</sup> cuirassiers.
13. Bridoux, du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
14. D'Urbal, du 2<sup>e</sup> cuirassiers.
15. Fleury, du 15<sup>e</sup> dragons.
16. Bartoli, du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
17. Lucas, du 5<sup>e</sup> dragons.
18. De la Hamelinaye, du 7<sup>e</sup> hussards.
19. D'Amouville, du 8<sup>e</sup> cuirassiers.
20. Richard, du 14<sup>e</sup> dragons.
21. Lamy, du 14<sup>e</sup> dragons.
22. De Buyer, du 18<sup>e</sup> dragons.
23. De Pelleport-Burète, du 9<sup>e</sup> chasseurs.
24. Grasset, du 9<sup>e</sup> dragons.
25. De Beaumont, du 6<sup>e</sup> chasseurs.
26. De la Bouillierie, du 4<sup>e</sup> dragons.
27. Tampé, du 4<sup>e</sup> cuirassiers.
28. Arthuis, du 14<sup>e</sup> hussards.
29. Chaminade, du 22<sup>e</sup> dragons.

Laurette versait encore des larmes; mais un grand apaisement s'était fait dans son cœur: l'amour avait emporté sa jeune âme jusqu'aux sentiments sublimes, et ce n'est pas sans un secret orgueil qu'elle se sentait au bras de son fiancé, qui avait une si haute idée du devoir.

Par exemple, il n'en fut pas de même du père Ladel: la décision de Charles l'abasourdit et le mit en colère.

— Huit jours avant ton mariage, tu nous plantas là: voilà le cas que tu fais de ma fille! Comme si l'on ne pouvait pas se passer de toi! Voyons, mon garçon, c'est une folie: il en est qui tournent le dos aux Prussiens quand il s'agit de se battre, et tu cours au-devant d'eux, lorsque personne ne te demande rien. Je comprendrais cela si l'ennemi était près de nous, à Lyon seulement. Mais à la frontière, à deux cents lieues d'ici! Tu ne viendras plus me dire que tu aimes beaucoup Laurette. Et tu la laisses partir, toi !

— Je l'attendrai, mon père, dit la jeune fille.

— Nous verrons! ajouta le maçon irrité. Le lendemain matin, dans l'humble église de Sablet, deux femmes, pieusement agenouillées, élevaient au ciel leurs ferventes prières. C'était la veuve Vidal et Laurette, c'est-à-dire la mère et la fiancée qui venaient puiser des forces auprès de Dieu, tandis que Charles allait prendre le train à Orange pour se diriger vers l'inconnu.

(A suivre.)

MARC BONNEFOY.



30. Horvé-Dopenber, du 4<sup>e</sup> chasseurs.
31. Haillot, du 9<sup>e</sup> cuirassiers.
32. Le Roy de Boiseauméné, du 4<sup>e</sup> hussards.
33. Moine, du 4<sup>e</sup> hussards.
34. Astruc, du 3<sup>e</sup> dragons.
35. De Champorin, du 4<sup>e</sup> cuirassiers.
36. Frélicher, du 2<sup>e</sup> spahis.
37. Demaiche, du 10<sup>e</sup> dragons.
38. Taufflieb, du 17<sup>e</sup> dragons.
39. De Quercize, du 4<sup>e</sup> dragons.
40. De Saint-André, du 20<sup>e</sup> chasseurs.

#### LIEUTENANTS D'ARTILLERIE.

- MM.
1. Collin, du 4<sup>e</sup> d'artillerie.
  2. Aubineau, du 29<sup>e</sup> d'artillerie.
  3. Cervais, du 3<sup>e</sup> d'artillerie.
  4. Fabre, du 8<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de forteresse.
  5. Jaillon, du 4<sup>e</sup> d'artillerie.
  6. Falque, du 49<sup>e</sup> d'artillerie.
  7. Mojon, du 43<sup>e</sup> d'artillerie.
  8. Bouffard, du 34<sup>e</sup> d'artillerie.
  9. Pillivuit, de l'artillerie de marine.
  10. Gaudillot, du 17<sup>e</sup> d'artillerie.
  11. Dayras, du 35<sup>e</sup> d'artillerie.
  12. Michel, du 7<sup>e</sup> d'artillerie.
  13. Courbebaisse, du 30<sup>e</sup> d'artillerie.
  14. Couvrat-Desvergnés, du 34<sup>e</sup> d'artillerie.
  15. Weiss, du 20<sup>e</sup> d'artillerie.
  16. Brissac, du 33<sup>e</sup> d'artillerie.
  17. Nœlinger, du 4<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de forteresse.
  18. Martin, du 44<sup>e</sup> d'artillerie.
  19. Greisch, du 3<sup>e</sup> régiment du génie.

#### SOUS-LIEUTENANTS RÉGIMENTAIRES.

- MM.
1. Guérin, du 26<sup>e</sup> dragons.
  2. Boss, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  3. Delestang, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  4. Féraud, du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  5. Martell, du 4<sup>e</sup> chasseurs.

#### VÉTÉRINAIRES.

- | MM.           | MM.              |
|---------------|------------------|
| 1. Bastian.   | 14. Leimann.     |
| 2. Simonin.   | 15. Jestaz.      |
| 3. Pelot.     | 16. Rous.        |
| 4. Perrot.    | 17. Perrés.      |
| 5. Bellenger. | 18. Isnard.      |
| 6. Magnin.    | 19. Lesbre.      |
| 7. Guénot.    | 20. Brunet.      |
| 8. Lamesle.   | 21. Antioiae.    |
| 9. Pont.      | 22. Duclaux.     |
| 10. Tixier.   | 23. Million.     |
| 11. Benet.    | 24. Wagner.      |
| 12. Chatard.  | 25. Remazeilles. |

(La suite à demain.)

Par décision ministérielle du 27 août, M. de Place, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, a été désigné pour occuper, dans le cadre constitutif de ladite École, l'emploi de professeur de fortification et de sciences applicables à l'art militaire, en remplacement de M. le capitaine du génie Ferrendier, remis à la disposition de son arme.

Par décision ministérielle du même jour, M. Gaillard-Bourazel, capitaine au 4<sup>e</sup> cuirassiers, a été désigné pour remplacer M. le capitaine de Place dans son emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

#### MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

Par décision ministérielle du 27 août :  
M. Collin, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 3<sup>e</sup> batterie du 4<sup>e</sup> régiment, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 5<sup>e</sup> batterie du 25<sup>e</sup> régiment. — Continuera à suivre les cours de l'École d'application précitée, en qualité d'officier d'instruction.  
M. Bouffard, nommé lieutenant en 1<sup>er</sup>, a été classé à la 5<sup>e</sup> batterie du 37<sup>e</sup> régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

rie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. Jaillon, nommé lieutenant en 1<sup>er</sup>, a été classé à la 7<sup>e</sup> batterie du 25<sup>e</sup> régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. Aubineau, nommé lieutenant en 1<sup>er</sup>, a été classé à la 2<sup>e</sup> batterie du 29<sup>e</sup> régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. Gandillot, nommé lieutenant en 1<sup>er</sup>, a été classé à la 10<sup>e</sup> batterie du 41<sup>e</sup> régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

#### MORT DU LIEUTENANT-COLONEL TORDEUX.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Samedi, la garnison de Cherbourg a rendu les derniers devoirs au lieutenant-colonel Tordeux, directeur de l'artillerie, décédé le 28 août, à l'âge de 53 ans.

» Entré à Saint-Cyr en 1849, M. Tordeux en sortit comme sous-lieutenant de cuirassiers ; l'année suivante il était admis à l'École d'état-major. C'est comme officier d'état-major qu'il prit part à toutes nos grandes campagnes, en Orient, en Italie, au Mexique, contre l'Allemagne. A Sébastopol, blessé d'un éclat de bombe à la tête, il dut subir l'opération du trépan. Il avait été nommé capitaine le 17 octobre 1855, chef d'escadron le 31 mars 1872 et lieutenant-colonel le 23 janvier 1879. Au licenciement du corps d'état-major, il avait choisi l'arme de l'artillerie.

» Très-lié avec M. le général de Galliffet, le colonel Tordeux seconda beaucoup le président du Comité de cavalerie dans son œuvre de réorganisation. Professeur du cours de tactique, le colonel Tordeux avait en dernier lieu occupé les délicates fonctions de directeur des études de l'École de Saumur, et, à ce double titre, il avait exercé une réelle influence sur l'instruction des jeunes officiers de cavalerie. Il était officier de la Légion d'Honneur.

» Le capitaine Taureau, adjoint à la direction d'artillerie de Cherbourg, a prononcé sur le cercueil de son chef un éloquent discours où il a retracé les qualités brillantes du regretté colonel. »

#### ÉTATS DE SERVICE DU GÉNÉRAL GUÉPRATTE.

Le *Progrès militaire* parle en ces termes du général de brigade en retraite Guépratte, commandeur de la Légion d'Honneur, dont nous avons annoncé la mort :

« Né en 1815, engagé volontaire dans la cavalerie le 26 avril 1831, il était sous-lieutenant dix ans après seulement, le 15 avril 1841, capitaine en 1849, chef d'escadrons en 1855, il était nommé colonel le 26 décembre 1864, et placé dans le service des remontes. Le 29 octobre 1870, il recevait les étoiles de brigadier.

» Le général Guépratte a tenu une place honorable pendant la guerre de 1870, exerçant, à la suite de la blessure du général de de Sonis, le commandement du 17<sup>e</sup> corps (armée de la Loire). Il était le beau-père de M. Paul Cambon, notre ministre résident à Tunis.

» Après avoir commandé la 18<sup>e</sup> brigade de cavalerie à Bordeaux, le général Guépratte était à Melun à la tête de la 4<sup>e</sup> brigade de dragons lorsqu'il fut atteint par la limite d'âge. »

#### SAUMUR.

Le *pain du pain*. — Les boulangers de Saumur se sont enfin décidés à baisser leurs prix. Le pain de 4 kilog. 1/2 ne vaut plus que 40 centimes ; soit une diminution de 20 centimes par pain de 6 kilog.

#### Épilogue des tramways saumurois.

Nous lisons dans le compte rendu des séances de la dernière session du Conseil général :

« Les négociations successivement engagées avec plusieurs Compagnies pour l'établissement des tramways projetés à Angers

et à Saumur, n'ont jusqu'à présent produit aucun résultat. »

Hélas ! nous l'avons dit et répété. Donc nous avons raison.

On demandait la pluie. Depuis une quinzaine, le ciel exauce la prière de nos vignerons ; car chaque jour il verse de-ci de-là des ondées plus ou moins abondantes et tous nos vignobles ont fini par avoir leur part.

Avec ces ondées opportunes est venue la fraîcheur, nous pourrions dire le refroidissement, si nous comparons la température actuelle avec la température sénégalienne que nous subissions il y a quelques jours seulement.

Déjà même bien des gens qui réclamaient contre la chaleur et la sécheresse, commencent à craindre que le refroidissement ne se prolonge. C'est le cas de dire qu'on n'est jamais content. Il serait, certes, on ne peut plus regrettable qu'il fût de trop longue durée ; mais durât-il une huitaine encore, qu'il n'aurait pas les conséquences qu'on redoute. Il ne faut pas croire qu'après des mois si chauds, l'atmosphère refroidie puisse exercer aussi vite une mauvaise influence sur le raisin et retarder sa maturité. La terre a fait une telle provision de calorique qu'elle peut, sans l'épuiser, supporter un moment la température relativement basse que nous avons.

Le temps qui règne actuellement est des plus favorables à la vigne. Il va attendrir le grain qui durcissait, lui permettre de prendre plus de développement et de parfaire sa maturation. Il serait favorable au rendement sans nuire à la qualité, si toutefois sa durée ne dépasse pas les limites raisonnables.

Jusqu'ici tout est donc pour le mieux. Seulement on réclame maintenant de la chaleur.

M. Méline, ministre de l'agriculture, a élaboré un projet de loi d'après lequel seraient punis des peines édictées par les articles 479 et 482 du Code pénal ceux qui, en vendant ou mettant en vente de la margarine ou d'autres substances similaires, n'auraient pas indiqué la nature du produit ou celle du mélange au moyen d'une étiquette en caractères apparents placée sur le produit lui-même ou sur ses enveloppes, vases, bariols ou récipients.

Ceux qui n'auraient pas reproduit les mêmes mentions sur les factures délivrées par eux à l'acheteur, ainsi que sur les lettres de voiture accompagnant les envois de beurre, vendus ou destinés à la vente, seraient passibles des mêmes peines.

Aux termes de l'article 2, un emprisonnement de six jours à un mois et une amende de 100 à 200 fr. seraient infligés à ceux qui, dans les cas ci-dessus prévus, auraient trompé ou tenté de tromper l'acheteur sur la nature ou la composition des beurres vendus ou destinés à être vendus.

D'après l'article 3, en cas de récidive dans l'année qui suivrait la condamnation, le maximum de la peine serait toujours prescrit.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 13 septembre, à 8 heures du soir, un *Grand Concert de bienfaisance* au profit des familles victimes du choléra, sous les auspices de la municipalité, organisé par diverses sociétés d'Angers, aura lieu au Grand-Théâtre avec le concours de : MM. Furst, ténor de l'Opéra-Comique ; Martini, ténor du théâtre de Limoges ; Guillemot, baryton du grand-théâtre de Bordeaux ; Plain, basse noble du grand-théâtre de Bordeaux ; Villefranck, basse chantante du grand-théâtre de Genève ; Plet, du Palais-Royal ; M<sup>me</sup> Villefranck, chanteuse légère du grand-théâtre de Genève ; M<sup>me</sup> Martini-Lutscher, du grand-théâtre de Genève ; la Société Sainte-Cécile ; la Musique municipale ; la Société philharmonique.

#### LES CONCERTS DU JARDIN DU MAIL.

Nous lisons dans le *Petit Courrier* (d'Angers) :

« Mardi soir, au Jardin du Mail, la musique du 435<sup>e</sup> a joué son dernier programme, aux applaudissements unanimes d'une foule considérable, accourue malgré le mauvais temps.

» Deux morceaux ont été particulièrement remarquables.

» Le premier : *Caprice*, polka pour clarinette, exécutée par M. Strady, avec le talent qu'on lui sait ;

» Le second : *Fantaisie originale* (1<sup>re</sup> audition), œuvre de M. Fabre, notre compatriote, arrangée pour orchestre militaire par M. Elfrigue.

» Ce dernier morceau a été tout spécialement goûté.

» Nos plus vives félicitations à l'auteur — et, par là-même, à l'excellente musique du 435<sup>e</sup>.

» Le départ prochain des réservistes qui lui apportent leur concours va nous priver pour longtemps de l'avantage d'entendre ses concerts. Nous ne doutons pas du moins que, grâce à l'intelligente activité de son chef, elle aura promptement réparé ses pertes, et nous reviendra aussi forte et aussi brillante que nous l'avons connue. »

#### CHOLET.

Le *pain du pain*. — Il est excellent d'agiter cette question, dont jusqu'ici on se désintéressait trop.

Dans l'état actuel, les cultivateurs vendent le blé à vil prix : cette culture est loin d'être rémunératrice pour eux. Les seuls boulangers en profitent.

Au sujet des boulangeries coopératives, parlons de la nôtre :

Elle semble véritablement n'avoir été instituée que pour permettre aux boulangers de la ville de Cholet de maintenir des prix élevés. La baisse des prix ne nous vient jamais de la coopérative : Plutôt que de vendre ici moins cher que les autres boulangeries, elle préfère colporter son pain dans les communes voisines... où elle le vend dix centimes en moins.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 septembre.

Le marché est aujourd'hui aussi calme qu'hier, on termine quelques opérations en liquidation sans s'engager sur de nouvelles affaires.

Les Bourses étrangères ne sont pas plus animées. Londres perd 1/8 en première cote à 100 13/16 et regagne 1/16 en seconde à 100 7/8.

Les rentes s'inscrivent : le 3 0/0 à 78.72 1/2, l'amortissable à 79.95, le 4 1/2 à 108.17 1/2.

L'Italien est calme à 95.85. On cote 5,090 sur la Banque de France. Le Crédit Foncier oscille entre 4,295 et 4,296.25. De nombreuses demandes continuent à se produire sur les obligations à lots ou sans lots de cet établissement. Les Obligations 1883, identiques aux obligations des chemins de fer comme rendement d'intérêt et taux de remboursement, ne tarderont pas à se niveler avec ces dernières. Il se produira, en effet, en leur faveur, un de ces courants d'arbitrage que provoquent toujours à un moment donné des inégalités de niveau. Au cours de 370 fr., l'obligation 3 0/0 de Chemins de fer, si elle est au porteur, rapporte 13.80 impôts déduits, soit 3 3/4 0/0 ; si elle est nominative, elle produit 14.55 ou 3.95 0/0. Elle est en outre remboursable avec une prime de 130 fr. Au cours de 350 fr., l'obligation Foncière 1883 donne, si elle est au porteur, 3.95 0/0, et si elle est nominative, 4.15 0/0. Elle jouit en outre d'une prime de remboursement de 150 fr.

La Banque de Paris reste à 780. La Banque d'Escompte à 520. C'est ce mois-ci que cette Société aura terminé de régler les formalités avec la Banque Française et Italienne.

Le Crédit Industriel et Commercial est à 680. La Banque Ottomane est à 587.50. Le Turc cote 8.30 et 8.27, le coupon sera payé le 13 septembre. L'Égypte varie entre 301.25 et 300.

Les demandes sont suivies sur l'obligation 4 0/0 Ouest-Algérien. L'intérêt de 20 fr. est garanti par l'État. Le titre est recherché à 425 fr.

Le Suez se traite à 1,920. Les recettes du transit pour la journée du 2 septembre ont été de 130 mille francs.

Les chemins de fer français sur lesquels il y a un départ sont en hausse : le Nord finit à 1,667.50, le Lyon à 1,245, l'Orléans à 1,325, le Midi à 1,167.50, l'Est à 775, l'Ouest à 838.75.

#### HYGIÈNE DE L'ESTOMAC

La grande chaleur, les boissons froides et les fruits sont souvent la cause d'embarras de l'estomac et des intestins : il y a donc nécessité, surtout en temps d'épidémie, de fortifier ces organes digestifs. On ne saurait trop recommander, dans ce but, l'usage du *Racahout des Arabes*, de Delangrenier, 53, rue Vivienne, Paris. Cet aliment, aussi nutritif que fortifiant, forme le déjeuner le plus agréable et le plus hygiénique. — Dépôts dans toutes les villes.

8 fois sur 10, les migraines, les névralgies de la tête, de l'estomac ou des reins et la sciatique sont guéris en quelques instants par les perles du Dr CLERTAN A LA THERÉBENTHINE. (Avaler 3 ou 4 perles à chaque crise.) 2 fr. le flacon dans toutes les pharmacies ; gros, 19, rue Jacob, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> C<sup>h</sup>. MILLION, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 7 septembre 1884, à 1 heure après midi,

Au lieu dit la Molle-d'Artannes, commune d'Artannes,

Au domicile de M. Mior.

Il sera vendu :

Huches, tables, chaises, armoires, basset, vaisselier, instruments aratoires, 200 kilog. de ferrailles environ, bois de lits, cinq couettes, pailasse, draps, linge de ménage, rideaux de lit, garde-robe d'homme et de femme et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

Étude de M<sup>e</sup> BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 14 septembre 1884, à midi, à Vauvert, commune de Varennes-sous-Montsoreau, au domicile de M. DANGOUË dit GAUDIN, propriétaire, ancien marinier,

M<sup>e</sup> BELDENT procédera à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

Trois lits garnis de très-bonnes couettes, traversins, oreillers, couvertures, tables de nuit, belles armoires, bahuts, buffets, coffres, tables, pendule et sa boîte, chaises, vaisselle et verrerie, batterie de cuisine, trente draps, soixante chemises, torchons, serviettes et linge de toute sorte ;

Fûtailles, cuiviers, pots, une grande quantité d'outils de marinier et de culture, trois ancras, planches et cordages, un moulin à farine, un pressoir et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885.

**LE MAGASIN**

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué.

**VENTE MOBILIERE**

Après le décès de M. THIBAUT-GIBIER, en son vivant marchand de cuirs à Doué,

Le dimanche 7 septembre 1884, à 1 heure de l'après-midi.

Il sera vendu, par le ministère dudit M<sup>e</sup> DOUSSAIN, dans la maison autrefois occupée par M. THIBAUT. Différents articles de cordonnerie, tels que : peaux et cuirs de toutes sortes, pièces de satin, caoutchouc et coutil, dosses de bottines et de souliers, formes en bois et ferrées, et outils divers.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

LE

**Domaine d'Ecottiers**

Situé commune de Louresse-Rochemenier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, verger, pelouses, cours d'eau.

Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire. (578)

**A LOUER**

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

**A CÉDER**

BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs.

S'adresser château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (603)

**Les Magasins de la Glanouse**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

**Assurances sur la Vie**

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

M<sup>me</sup> LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

DEUX JEUNES GENS demandent une place.

S'adresser Grand'Rue, 65, Saumur.

**THÉS NOIRS EXTRA**

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**Service de Saumur à Fontevault.**

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

**PRIX**

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

**M. DOVALLE**

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

A la Librairie JAVAUD, à Saumur :

**Grande Culture de la Vigne Américaine 1884-1885**

Par M<sup>me</sup> la duchesse de FITZ-JAMES

Tome I<sup>er</sup>. — GRANDE CULTURE DE LA VIGNE AMÉRICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 25.

Tome II. — ENQUÊTE EN AMÉRIQUE ET EN FRANCE

Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Prix : 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70.

Tome III. — MANUEL PRATIQUE DE VITICULTURE AMÉRICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 20.

**LETTRES**

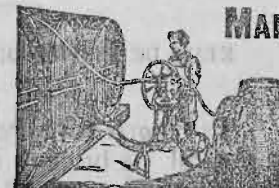
SUR

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

Quatrième édition.

Par M. l'abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DEZE et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.



**MANUFACTURE DES POMPES BROQUET**

121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes Rotatives ou à pistons perfectionnés spécialement pour le transport des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en magasin un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distilleries agricoles. Demander l'envoi des Prospectus illustrés qui sont adressés franco.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 SEPTEMBRE 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 % amortissable	78 65	78 75	Est	780	771 25	Obligations.			Gaz parisien	518 50	515 50
3 % (nouveau)	80 15	79 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	514	Est	362 50	368
4 1/2 %	109 25	109 25	Midi	1160	1165	1865, 4 %	525	519	Midi	373	372 50
4 1/2 % (nouveau)	108 20	108 20	Nord	1665	1670	1869, 3 %	405	408	Nord	381	381 50
Obligations du Trésor	505	505	Orléans	1325	1330	1871, 3 %	395	397	Orléans	371 50	371 75
Banque de France	5010	5100	Ouest	840	840	1875, 4 %	516 75	515	Ouest	371	371
Société Générale	462 50	462 50	Compagnie parisienne du Gaz	1530	1532 50	1876, 4 %	514 25	515 50	Paris-Lyon-Méditerranée	370	372 50
Comptoir d'escompte	947 50	945	Canal de Suez	1926 25	1925	Bons de liquid. Ville de Paris	524	523	Paris-Bourbonnais	369	371 50
Crédit Lyonnais	566 25	565	C. gén. Transatlantique	478 75	478 75	Obligat. communales 1879	455	454 50	Canal de Suez	575	577
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295	1290				Obligat. foncières 1879 3 %	451	451			
Crédit mobilier	317 50	316 25				Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**Ligne d'Orléans**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — omnibus.
9 — 37 — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

**Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)**

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte Direct. soir.	
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Chacé-Varrains . . . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 05	Chacé-Varrains . . . . .	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54
Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 05

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	7 02	8 11	2 11	5 01	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.
Montreuil	7	1 55	8 35	5 50	12 50	Poitiers	5 50	12 50	6 10	6 10	6 10
Loudun	8 20	2 51	9 55	6 28	1 28	Neuville	6 28	1 28	7 08	7 08	7 08
Arçay	8 34	3 4	10 14	6 55	1 57	Mirebeau	6 55	1 57	7 56	7 56	7 56
Mirebeau	9 27	3 54	11 2	7 50	2 52	Arçay	7 50	2 52	9 18	9 18	9 18
Neuville	9 57	4 24	11 27	8 42	3 30	Loudun	8 42	3 30	10 28	10 28	10 28
Loudun	10 32	4 56	12 1	9 24	4 31	Montreuil	9 24	4 31	11 7	11 7	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur.